

	<p><b>Patinoires : Fermeture des patinoires et mesures sanitaires</b></p>
---	---

## Patinoires : Fermeture et mesures sanitaires

Municipalité de Pontiac

15 janvier 2021 – 15 h 30

### Ce que vous devez savoir :

- Considérant le redoux des conditions météorologiques, la Municipalité doit fermer jusqu'à nouvel ordre ses trois patinoires (Quyon, Luskville et au parc Davis).
- Prenez note que lorsque les températures s'élèvent au-dessus de zéro, les conditions de la surface de la glace deviennent moins bonnes et les citoyens sont alors invités à ne pas utiliser les patinoires.
- Une utilisation des patinoires dans ces circonstances engendre des risques pour la sécurité des utilisateurs, abîme les surfaces glacées et réduit le temps d'utilisation de celles-ci.
- La Municipalité rouvrira ses patinoires dès que les conditions météorologiques lui permettront de remettre en état les différentes surfaces glacées.
- Voici un petit rappel des mesures sanitaires émises par le gouvernement du Québec relativement aux activités extérieures de loisir et de sport :
  - Garder une distance de deux mètres avec les autres personnes en tout temps ;
  - **Les activités doivent se pratiquer de manière individuelle et/ou avec les occupants d'une même résidence privée (exemple : patinage, hockey) ;**
  - Limite de 15 personnes pour la patinoire de Luskville et de Quyon ;
  - Limite de 9 personnes pour la patinoire Davis ;
  - Fermeture des sites et des patinoires 19 h 30.

### Où s'informer :

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : [www.municipalitepontiac.com](http://www.municipalitepontiac.com) ;
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : [www.facebook.com/pontiacmun](https://www.facebook.com/pontiacmun).